

la classe d'hydrographie. D'un autre côté, Gilles Papin, qui reçut, le 5 juillet 1710, une commission d'arpenteur pour le gouvernement de Montréal, fut nommé sur la recommandation de M. de Catalogne, lieutenant des troupes (1), et Louis Quentin, habitant de l'Ange-Gardien, nommé arpenteur le 30 septembre 1710, présenta un certificat de capacité signé par M. Buisson, procureur du séminaire de Québec (2).

De 1711 à 1731, voici les arpenteurs et mesureurs qui furent nommés dans la colonie :

DATE DE LA COMMISSION	NOMS	GOVERNEMENT	AUTORITÉ
1711—Mai 28.....	Jean-Baptiste Pottier (3).	Trois-Rivières	Reg. ord. int., vol. 5. f., 28.
1711—Juillet 24.....	Alexandre Bourque.....	Acadie	Ibid. ....
1714—Août 23.....	Charles du Bled (4).....		Ibid. vol. 6, f. 128.
1718—Décembre 15.....	Noël Beaupré (5).....		Ibid. vol. 6, f. 328.
1723—Septembre 5.....	Toussaint Beaudry (6).....	Montréal	Ibid. vol. 7 B. f. 6
1721—Octobre 16.....	René de Gouagne.....		Ibid. vol. 7B f. 185
1724—Juillet 1.....	Ant. Lepellé Desmarests.	Trois-Rivières	Ibid. vol. 10, f. 44
1725—Novembre 17.....	F. Lemaitre Lamorille (7)		Ibid. vol. 11, f. 81
1727—Avril 18.....	Jean Dubocq (8).....		Ibid. vol. 12B. f. 13
1780—Mars 16.....	Severin Dufresne.....	Montréal	Ibid. vol. 17. f. 66

Ces commissions n'indiquent pas quelles preuves de capacité firent les titulaires.

Alexandre Bourque, habitant de Port-Royal, en même temps qu'il fut nommé arpenteur juré, fut aussi choisi comme juge et notaire, sur la recommandation du missionnaire des Mines, le P. récollet Bonaventure.

Les registres d'ordonnance des intendants, de 1731 à 1741, contiennent les nominations qui suivent :

(1). Registre des ordonnances des intendants.

(2). Ibid, vol. 4, p. 96.

(3). Il était greffier et notaire à Trois-Rivières.

(4). Registre des insinuations de la prévôté de Québec, vol. 3, f. 616.

(5). Habitant de l'Ancienne-Lorette.

(6). Il était capitaine de milice à la Pointe-aux-Trembles.

(7). A la place de du Bled.

(8). Il était premier lieutenant de milice, paroisse St-Augustin, seigneurie Des Maures.